



Conseil de l'école doctorale

Lundi 16 mars 2015

Membres du conseil présents : Viviane BIRARD, Sébastien BOGAJEWSKI, Gilles BROUGERE, Mireille DUNEZ-SIMON, Nathalie FERRE, David FLACHER, Mike GADRAS, Pascale GARNIER, Elodie JACQUES-BOUSSARD, Bertrand LEGENDRE, Gabrielle LE TALLEC LIORET, Françoise PALLEAU-PAPIN, Antoine PECOUD, Denis PERNOT, Françoise SULLET – NYLANDER

Invités présents : Éric BIDAUD, Yann- Arzel DURELLE- MARC, Marie- Anne PAVEAU

Membres du conseil excusés : Noellyne BERNARD, Frédéric Alexandre, Éric DESMONS, Olivier FAVEREAU, Rémi GAGNAYRE, Pascal LOKIEC, Mustapha MEKKI, Pascale MOLINIER, Sylvie OCTOBRE, Michael ROY, Andréas SOHN, Yannick TRIGANCE, Christoph WULF

Gilles Brougère, directeur de l'école doctorale, ouvre la séance à 9h45

➤ **Gestion des doctorant.e.s au sein des laboratoires**

Gilles Brougère pose la question de la situation des différents laboratoires de l'école doctorale en ce qui concerne la présence ou non de gestionnaires : certains laboratoires ont des gestionnaires (qu'il s'agisse de gestionnaires propres au laboratoire ou partagés entre laboratoires de la même UFR), d'autres non, ce qui conduit à une inégalité de fait des situations. Les gestionnaires ne se voient pas confiées les mêmes tâches selon les laboratoires. Il est demandé à chaque laboratoire de présenter sa situation.

- EXPERICE et l'UTRPP n'ont pas de gestionnaire
- Le LABSIC dispose d'un gestionnaire qui s'occupe en partie des doctorant.e.s : les missions cofinancées, le bilan annuel des doctorant.e.s ; la mise à jour des pages des doctorant.e.s sur le site Web. Il s'agit d'un contact privilégié pour les doctorant.e.s
- CEPN : la gestionnaire ayant une délégation syndicale, la personne qui la remplace s'occupe surtout des contrats doctoraux. Un personnel supplémentaire, accordé par le CNRS, est attendu.
- DROIT : l'UFR dispose de deux personnes pour les trois laboratoires et le centre de documentation. L'une d'elle, du fait de sa fonction antérieure auprès des écoles doctorales connaît bien les doctorant.e.s, presque personnellement et joue un rôle très appréciable
- LDI : L'administratrice étant débordée, c'est une chef d'équipe ingénieure CNRS qui s'occupe des doctorant.e.s.
- Pléiade : La situation est difficile car la secrétaire allouée pour 70% est en arrêt maladie prolongé. Le fait qu'elle s'occupe des doctorant.e.s n'était cependant pas évident car submergée par les autres tâches.
- IRIS : Le laboratoire dispose d'un secrétariat administratif sur le site de Bobigny ainsi que de quatre personnes sur le site de l'EHESS (avenue de France).

Gilles Brougère note la situation d'inégalité, tout particulièrement au détriment de l'UFR LLSHS. Il propose de demander à cette UFR que du temps soit accordé à chaque laboratoire pour le suivi des

doctorant.e.s. Il proposera une réunion avec les gestionnaires sur cette question pour améliorer la synergie avec l'école doctorale quant à la gestion des procédures d'inscription, de dépôt des dossiers pour les contrats, etc.

– Sébastien Bogajewski souligne que l'UFR LLSHS a le plus gros effectif de doctorant.e.s ; le travail se reporte sur les directeur.trice.s de thèse ou s'appuie sur le secrétariat de l'ED. Cela conduit à des temps d'attente élevés pour les signatures. Il serait souhaitable d'identifier un enseignant-chercheur dans chaque laboratoire qui serait le référent pour les doctorant.e.s.

– Gilles Brougère note l'accord du conseil pour organiser la réunion d'harmonisation entre gestionnaires et faire pression sur l'UFR LLSHS pour remédier au déficit actuel.

➤ **Conditions de travail des doctorant.e.s (accès à un espace de travail)**

Gilles Brougère évoque le fait que des doctorant.e.s se sont plaints de ne pas accéder à un espace de travail, pas nécessairement à un bureau mais à un espace de travail collectif accessible en permanence. Certains peuvent avoir des conditions de vie ou de logement qui rendent impossible le travail à domicile. Il est également important que les doctorant.e.s puissent se rencontrer. Un nouveau tour de table est proposé pour connaître la situation des laboratoires.

- EXPERICE : salle avec ordinateur et wifi. Un doctorant évoque le problème de l'accès limité aux banques de données (cairn par exemple)

Gilles Brougère est parfaitement conscient du problème qu'il a soulevé à plusieurs occasions avec les VPCS sans succès. Il serait légitime que tous les doctorant.e.s de la Comue aient les mêmes conditions de travail. La question du coût semble rédhibitoire.

Antoine Pécoud indique que les doctorant.e.s peuvent avoir accès à d'autres bibliothèques (comme celle de Sciences po) et les laboratoires peuvent acheter des cartes d'accès.

David Flacher souhaiterait recenser les ressources disponibles.

Sébastien Bogajewski indique que certains laboratoires se plaignent de ne pas voir les doctorant.e.s assister à certaines formations car ils.elles ne se déplacent pas pour des formations doctorales courtes faute d'un espace pour travailler avant et/ou après la formation.

- Pléiade : Il existe trois salles liées aux anciens centres et une salle Pléiade. Selon Françoise Palleau, il s'agit plutôt d'un centre de ressources à l'ancienne avec livres. Seul.e.s, les doctorant.e.s financé.e.s ont un bureau.

- LABSIC : pas de salle dédiée aux doctorant.e.s mais tous trouvent un espace lorsqu'ils-elles en ont besoin. Les doctorant.e.s financé.e.s, moniteurs et ATER partagent des bureaux enseignants. Pour les autres on leur trouve une « table » ou un bureau. Ils.elles ont également accès aux locaux de la MSH.

- IRIS : Il existe une salle mixte qui fonctionne avec un code. Les doctorant.e.s contractuels ont un poste de travail attribué mais il existe également des postes volants disponibles. Il existe aussi des salles avec postes à la MSH

Selon, Sébastien Bogajewski, la situation multi-campus amplifie le problème au lieu de le régler (aller à Bobigny suppose une heure de trajet). La MSH et le futur campus Condorcet ne sont pas une vraie solution.

- LDI : Les doctorant.e.s contractuels occupent un bureau en permanence, les autres doctorant.e.s partagent l'un des autres bureaux. Les doctorant.e.s et enseignants chercheurs invités peuvent aussi s'installer et travailler à la bibliothèque. En cas de manque d'espace il est possible d'ouvrir la salle de réunion

- UTRPP : Il n'y a pas d'espace de travail affecté aux doctorant.e.s, financés ou non. Chaque doctorant.e se débrouille et organise son bricolage en lien avec son directeur ou sa directrice de thèse. Des salles pourraient convenir mais leur accès est limité à cause du matériel qui s'y trouve entreposé.

Gilles Brougère propose que le conseil émette un avis : « Tout doctorant doit avoir accès à minima à un espace partagé »

➤ Informations relatives au collège des écoles doctorales de Sorbonne Paris Cité

Gilles Brougère présente le résultat du travail de l'assemblée du collège.

Tous les établissements de la Comue délivrent désormais le même diplôme, il est simplement indiqué qu'il a été préparé dans telle ou telle université.

Pour cette raison, il faut harmoniser les pratiques afin de garantir à tous les doctorats USPC les mêmes conditions d'encadrement.

- Tou.te.s les doctorant.e.s doivent désormais passer devant **une commission de sélection**

- **Un comité de suivi** doit être mis en place pour chaque thèse.

Il revient à chaque ED de mettre en place sa commission et ses comités de suivi. SPC ne donne pas de modèle, elle impose juste le cadre. Cela implique une rupture pour Erasme où il s'agira de passer de la décision du directeur à la décision d'un collectif.

- David Flacher indique qu'il existe déjà au CEPN un comité de thèse chargé de la sélection, qui travaille par voie électronique, pour éviter les inscriptions problématiques. Cela permet d'une part de refuser des candidats mais aussi d'améliorer certains projets écrits.

- Pascale Garnier signale que la situation est très différente selon les laboratoires en fonction du volume et du niveau des doctorant.e.s.

- Gilles Brougère précise que la commission école doctorale doit limiter les effets propres à chaque laboratoire. La question de la sélectivité doit être traitée indépendamment de celle de l'afflux des candidats (par exemple l'effet Erasmus Mundus au CEPN)

- Gabrielle Le Tallec est favorable mais pose le problème du calendrier.

- Pour Gilles Brougère, le système doit être souple, il doit proposer plusieurs dates, et prévoir des dérogations.

Selon, Sébastien Bogajewski, ce projet rejoint les préoccupations des doctorant.e.s. Se pose le problème du niveau « scolaire » de certains étudiants de master : comment évaluer ce qui permet d'aller au bout de la thèse ?

- Gilles Brougère ajoute qu'il est nécessaire de tenir compte du financement des activités de recherche du doctorant qui doivent être assurées par le laboratoire (par ex : missions en Afrique refusées par un laboratoire alors qu'elles sont indispensables à la réalisation de la thèse. Cette question doit être évoquée au moment de l'acceptation de la thèse)

- Gabrielle Le Tallec pense que la commission de sélection au niveau de l'ED pose un problème scientifique, celui de la compétence des membres de l'ED, ce qui plaiderait pour un comité interne à chaque laboratoire. Elle dit que la commission doit prendre en compte l'avis des spécialistes du centre de recherche.

- Gilles Brougère indique que la demande de SPC se situe au niveau des ED.

- Gabrielle Le Tallec souhaite que l'on prenne en compte le classement interne du laboratoire.

- Gilles Brougère : Bien entendu, le laboratoire ne fera pas remonter des dossiers qui ne sont pas acceptables pour lui. Il n'y a pas de classement car il n'y a pas un nombre limité de place comme pour les contrats doctoraux. Par ailleurs, l'ED a d'autres critères que ceux du laboratoire : projet professionnel, insertion professionnelle, financement, conditions de travail, conditions de faisabilité. L'expertise purement scientifique est établie par le laboratoire. On peut avoir une position d'expertise très importante au niveau de l'ED en dehors de l'expertise scientifique.

- Sébastien Bogajewski dit son accord en soulignant l'importance des deux niveaux. C'est une force qu'un comité au niveau de l'ED s'affranchisse de la question scientifique au profit des autres aspects souvent laissés de côté.

- Bertrand Legendre : L'expertise de l'ED sera d'autant plus efficace que les laboratoires joueront le rôle de sélection. Le modèle des contrats marche bien, il faut le systématiser.

Il est évoqué un sentiment de dépossession des directeurs de thèse. Ce à quoi, Gilles Brougère répond que c'est effectivement, ce que font les ED depuis quelques années.

- Gilles Brougère s'interroge sur la composition de la commission de sélection de l'ED ?

- Sébastien Bogajewski rappelle une proposition antérieure de faire deux commissions

- Gilles Brougère évoque la possibilité de faire deux commissions correspondant aux deux pôles d'USPC concernés par notre ED : HALL et SSPP.

Cette commission traiterait environ 100 nouveaux dossiers par an. Elle doit se réunir après le filtrage par les laboratoires et pas l'inverse ce qui la délégitimerait.

- Sébastien Bogajewski indique que le temps passé sur chaque dossier peut être réduit s'il n'y a pas de problème.

- Gilles Brougère confirme que lorsque le travail est bien fait par les laboratoires et les directeur.trice.s de thèse, cela va plus vite pour le directeur de l'ED. On peut penser à un dispositif à deux niveaux avec examen des dossiers sans réunion et réunion organisée sur les dossiers qui suscitent une réserve. Mais se pose à nouveau la question concernant la composition de la commission ?

- David Flacher pense qu'il faut commencer par mettre un représentant des laboratoires et ne pas exclure d'emblée le directeur ou la directrice du laboratoire.

- Bertrand Legendre évoque le problème du temps parfois très long du circuit, cela ne risque-t-il pas de l'aggraver ?

- Gilles Brougère indique que ce travail ne sera possible que si les dossiers se trouvent sur une plateforme dédiée, facilement accessible, avec des signatures électroniques acceptées et /ou des validations informatiques possibles. Théoriquement on devrait gagner du temps sur le circuit actuel des signatures.

L'autre avantage consisterait à créer une culture commune au sein des centres de recherche. Mais il est difficile d'avoir des informations sur la date de mise en place de cette plateforme.

- Selon, Sébastien Bogajewski, la collégialité de la commission devrait atténuer les tensions.

- David Flacher : il faudrait que la discussion de la commission suive et ne précède pas l'avis du directeur de l'ED.

- Gabrielle Le Tallec souhaite également que les critères et l'avis de l'ED soient en amont et pas en aval.

Vient ensuite en discussion la question du comité de suivi.

- Marie- Anne Paveau explique le dispositif d'encadrant référent de Paris Diderot. Elle indique que dès le début, pour chaque thèse, un groupe de personnes suit le travail.

- Gilles Brougère propose un comité avec, outre le directeur de thèse, un encadrant externe à l'université et un membre interne – donc 3 personnes minimum – les non HDR étant possibles.

La personne extérieure doit être désignée au moment de l'inscription en thèse de façon à suivre le-la doctorant.e dès le départ et l'aider ainsi à terminer la thèse.

Cette commission se réunirait chaque année. Il s'agirait d'inciter à l'expérimentation pour l'an prochain [cette disposition doit être remise en cause du fait du nouvel arrêté sur les études doctorales qui rend obligatoire la mise en place d'un comité de thèse. Un texte en annexe du compte rendu prend en compte la discussion lors du conseil et les implications de ce nouvel arrêté qui n'est pas encore publié mais qui doit s'appliquer dès la rentrée prochaine].

L'idée de pré- soutenance à mi-parcours ou un an avant serait laissée à l'appréciation du comité de suivi qui définirait ses modalités de fonctionnement

Il est rappelé qu'à partir de 2015-16 les nouvelles règles de réinscription votées par le conseil entrent en vigueur.

Il s'agit d'appliquer les règles actuelles pour les contractuel.le.s à l'ensemble des doctorant.e.s. Un document les rappellera.

➤ **Diplôme d'université DUID**

La maquette du DUID est examinée.

Gilles Brougère précise que les laboratoires qui seraient hostiles à ce dispositif ne sont pas obligés de l'appliquer

Sébastien Bogajewski demande à ce que les frais d'inscription soient alignés sur le master plutôt que sur le doctorat. Le conseil se prononce favorablement sur cette demande.

- Pascale Garnier Qui valide ?

- David Flacher propose : « sur avis ou après avis du conseil de laboratoire »

La proposition est acceptée.

- David Flacher revient sur la validation des ECTS des formations.

- Marie- Anne Paveau présente deux objections : d'abord ces étudiant.e.s ne sont pas géré.e.s par l'ED. Ensuite, il y a un risque d'effet pervers de se servir de cette année comme fausse première année, permettant d'éviter les procédures de réinscription par exemple.

Gabrielle Le Tallec demande si ces étudiant.e.s inscrit.e.s dans le laboratoire sont comptabilisé.e.s, financé.e.s ?

- Gilles Brougère : non

Mirielle Dunez- Simon demande si le DUID est ouvert aux candidat.e.s extérieur.e.s ?

- Gilles Brougère : non, ils-elles doivent être proposé.e.s par un laboratoire.

- Marie- Anne Paveau : La question est importante car le DUID sera de fait mentionné dans l'offre de formation de l'université, il faut donc prévoir une admission sous condition.

Ainsi, il est ajouté une condition dans les conditions d'admission : obtenir l'accord préalable d'un laboratoire.

Le projet de DUID est soumis au vote

- abstention 1

- contre 0

Le projet est adopté à l'unanimité moins une abstention

➤ **Contrats fléchés**

Quatre dossiers ont été déposés, étudiés par le bureau et le VPCR. Ils ont été validés sous réserve pour certains de modifications qui ont été effectuées.

Le nombre total de contrats de l'ED Erasme sera en 2015-16 identique à l'année précédente, soit 15 + 1 USPC (sur projet spécifique)

Les contrats fléchés sont soumis au vote.

- contre 0

- abstention 0

Ils sont acceptés à l'unanimité du conseil

➤ **Contrats internationaux SPC**

L'année dernière aucun dossier n'avait été déposé par Erasme. Cette année l'ED a proposé 3 candidatures, soit le nombre maximum de dossiers auxquels elle a droit : 2 CEPN (audition le 16 avril) et 1 LDI (audition le 15 avril). Il est vivement conseillé que les candidat.e.s soient en France pour les auditions.

Gilles Brougère présente l'appel pour le contrat double culture au sein de la Comue (pluridisciplinarité exigée : 2 labos et de préférence 2 ED).

➤ **Calendrier des contrats**

Le conseil fixe le calendrier suivant :

- date ultime pour l'envoi des dossiers à l'ED : 17 juin 2015 à 12h00 y compris les contrats fléchés (les laboratoires doivent organiser le recrutement de leur contrat en tenant compte de cette date)
- réunion du bureau sur la recevabilité des candidatures : 22 juin 2015
- premier jury sur dossier : 23 juin 2015
- date limite soutenance master avant le 24 juin 2015
- disposer des notes de master le 26 juin 2015 au plus tard
- auditions des candidats : 29 et/ou 30 juin 2015

Les nouvelles règles sont rappelées : ne siègeront au jury que les membres de laboratoire qui ne présentent pas de candidats.

➤ **Questions diverses**

Françoise Palleau pose le problème des petits financements des doctorant.e.s de Pléiade. En effet, la barre des 200 euros pour les co-financements des doctorant.e.s, implique des frais supplémentaires notables pour certains laboratoires. Il est proposé aux laboratoires concernés une possibilité de compensation pour une dépense importante.

- Les financements étant traités lors des réunions de bureau de l'ED, le conseil est informé des prochaines dates :

- 2 avril 2015
- 19 mai 2015
- 22 juin 2015

Pour clôturer, Gilles Brougère remercie chaleureusement les doctorant.e.s élu.e.s en fin de mandat pour leur investissement et la qualité du travail effectué ces deux années dans une atmosphère constructive.

Le conseil se termine à 12h40